

Compte rendu de la séance du 12 novembre 2019

Délibérations du conseil:

Remboursement salaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjoint Technique communal a dans sa mission l'aide à la gestion de la STEP ainsi que son entretien. Dans l'année, après calcul, cela équivaut environ à 3 mois de son temps de travail.

Elle propose que le budget assainissement rembourse 3 mois de salaire brut+charges au budget communal soit mai, juin et juillet 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Rémunération exceptionnelle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une rémunération exceptionnelle aux agents communaux :

- Monsieur OLIBERE Gérard pour des travaux exceptionnels de réfection (Salle Multi Activité, remise en état tracteur tondeuse) : cette rémunération sera à hauteur de 50% du salaire net + 170 € brut indemnité sonneur

- Madame Sandrine GRANGET-PEYRET pour l'investissement important dans les dossiers communaux (suivi dossier salle Multi Activités, suivi urbanisme) : cette rémunération sera à hauteur de 50% du salaire net

Loyer communaux

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le montant des loyers communaux pour l'année 2020.

Les locataires communaux 1 rue de l'Eglise ont quitté le logement. Aucun dégât n'est à constater, la caution sera rendue intégralement.

Madame Le Maire propose un loyer de 650€ mensuel pour ce logement.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Madame Le Maire et aux adjoints pour trouver de nouveaux locataires.

Taux de redevance pollution de l'eau

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal du taux en €/m³ de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'année 2020 : elle sera de 0,25 €/m³ même montant que 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide que ce tarif sera applicable pour l'année 2020.

Renouvellement contrat agent d'entretien

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que:

- depuis le 01/01/2018 les agents s'occupant du Periscolaire(cantine, bus, entretien locaux) ont été transférés à la CCAM

- Qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'entretien des locaux mairie et annexes

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 31°

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour assurer l'entretien de la Mairie et ses annexes pour une période allant du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Cet Agent assurera des fonctions d'Agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de 1 heure de travail. Les congés annuels seront payés et cet agent sera rémunéré pour les heures réellement effectuées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut: IB330 du grade de recrutement
Les crédits sont inscrits au budget.

Classement de parcelles relevant du domaine privé communal dans le domaine public

Madame Le Maire expose que les parcelles B 874 (32 ca) et B 875 (1a 60ca) relevant du domaine privé communal sont situées dans le périmètre du lotissement communal dénommé "Pré Saint Nicolas".

Il paraît opportun de classer les dites parcelles dans le domaine public communal.

vu le Code Général des collectivités territoriales ;

vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 et suivants ;

considérant que les dites parcelles sont affectées à l'usage du public ;

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve le classement des parcelles cadastrées section B 874 (32 ca) et B 875 (1a 60ca) dans le domaine public communal

Tarif concession cimetière

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour 1 concession d'une place au cimetière communal :

m2 : 2.25 m2 soit 2.50m X 0.90m

durée 50 ans : 110 euros

durée : 70 ans : 135 euros

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents

Subvention exceptionnelle

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, et Tunisie cantonale (FNACA) demandant une subvention exceptionnelle pour faire face à une trésorerie en difficulté.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 50€.

Modification contrat de locataion salle multi activités

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise de nettoyage ONET prend 360 € pour le nettoyage de la salle multi activités .

Elle propose de modifier le montant de la caution de nettoyage à 360€.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unimité des membres présents.

Coupe de bois 2019

Le conseil municipal a décidé que la coupe affouagère sera vendue à la parcelle et non à la stère. Les parcelles seront estimées en bois à environ 8 stères. Le cout de la parcelle sera de 120€. La facturation se fera en janvier que le bois soit coupé ou pas.

Inscription jusqu'au 13/12/2019 16h dernier délai. Le tirage au sort aura lieu le 20/12 à 17h30 à l'annexe mairie.

FAR 2018

Madame le Maire explique au conseil minicipal que le FAR 2018 doit être soldé avant le Far 2019.

Le FAR 2018 avait comme objet la voirie du lotissement "PRE SAINT NICOLAS" (chemin piétonné, parking).

Il s'avère qu'il a fallut mettre des travaux en attente et ces travaux seront réalisés lorsque les maisons seront construites, ceux ci pour éviter que les camions pendant les travaux abiment les revêtements.

A ce jour le montant des travaux réalisés + le curage des fossés, des canaux, accotements s'élèvent à 30 550,92€ HT.

Elle propose de demander l'intégration dans le FAR 2018 des travaux de peinture de la salle multi activités qui, même si le devis date de fin 2017 ont été réalisés début 2019.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.